

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1258

Artikel: Politique suisse : parlements cantonaux : déchéance ou renaissance
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE SUISSE

Parlements cantonaux: déchéance ou renaissance

Le système suisse peut être caractérisé par une juxtaposition voulue de faiblesses institutionnelles; faiblesse des partis politiques, du gouvernement, du parlement. Et quand est-il au niveau cantonal?

RENÉ LONGET

Le manque de moyens est encore bien plus aigu au niveau des parlements des cantons. Certes, en surface, les choses fonctionnent. Les lois sont votées, les budgets débattus, les sessions se tiennent. Des motions sont votées, et il arrive même que des Conseillers d'Etat passent des moments difficiles devant leurs députés. Mais dès que l'on creuse un peu, on voit que, même dans les cantons où les députés disposent de l'initiative législative, la disparité des moyens est telle que la très grande part de l'apport législatif vient de l'exécutif et de ses experts. Les commissions des finances, si elles veulent à peu près suivre les enjeux budgétaires et de gestion, arrivent très vite aux limites de la disponibilité de miliciens.

Et si les débats aux Chambres sont souvent formels, ennuyeux, sans conséquences, que dire de l'efficacité de l'investissement d'un député cantonal? Le mandat constitutionnel de pouvoir suprême, de haute surveillance, n'est pas accompli, ne peut pas l'être, dans les circonstances actuelles. Les motions, les résolutions, les lois même, comment s'assurer de leur exécution, quand on fonctionne à peu près de la même manière qu'il y a un siècle? Le système de milice ne doit pas être démobilisé. Mais le milicien doit pouvoir disposer de moyens de gestion appropriés pour légiférer, contrôler, débattre et rester crédible aux yeux du citoyen représenté.

Nouveau rôle des commissions

Cela signifie: un financement public des partis, un outillage d'évaluation législative, une rémunération pour les élus équivalant à un travail à tiers-temps, une meilleure organisation et discipline des débats. Mais cela ne suffit pas; il faut aussi du personnel scientifique, juridique et technique au service des commissions et des groupes parlementaires; un accès aux banques de données et un centre de documentation pour les députés, un travail de presse et de visibilité de la part des Parlements cantonaux, par exemple des hearings ouverts au public. Il est important que l'administration parlementaire dépende hiérarchiquement du parlement et non du gouvernement et que l'exécutif soit obligé de présenter un programme de législation.

Enfin, un renforcement substantiel des commissions, qui pourrait assurer un réel suivi des dossiers à leur charge, avec à leur tête un président élu pour une législature est indispensable; une de celles-ci pourrait assurer, sur le

modèle fédéral, la haute surveillance de l'exécutif.

Encore un effort

Certains de ces acquis existent dans l'un ou l'autre de nos Parlements cantonaux. A Genève, où le verbe prend souvent le dessus sur l'action, le Parlement se trouve spécialement démuné. Aussi un projet de loi a-t-il été déposé voici deux ans par des députés socialistes en vue de donner au Parlement cantonal les moyens de faire son travail. Son sort est tout à fait significatif des difficultés actuelles. Dans un premier temps, en commission, l'entrée en matière a été acquise très largement. Mais l'examen matériel a été plus laborieux. Durant de longs mois, la commission a eu mieux à faire que de s'occuper de ce projet. Puis, une sous-commission, composée d'un élu par parti, a approfondi le texte, et a abouti à des propositions consensuelles. Les choses semblaient acquises, mais l'examen en trois lectures en commission a montré de très importantes réticences sur les propositions elles-mêmes: les commissaires de l'Entente n'étaient pas sûrs du tout de pouvoir convaincre leurs collègues de groupe, et il a fallu scinder en deux le projet. Ainsi dans un premier temps ne seront proposées au plénum que les réformes concernant les outils de travail des députés et la soumission des services du Parlement non plus au gouvernement mais au parlement lui-même.

Toute la partie également très importante relative à la restructuration des commissions étant d'ores et déjà renvoyée à plus tard, nul ne sait s'il restera quoi que ce soit du projet. Mais ne soyons pas pessimistes, les auteurs et les députés qui l'ont défendu en commission se battront fermement, et tant que le vote n'aura pas eu lieu, le combat continue. Finalement, la position prise par le Parlement devant des propositions d'amélioration concrète de ses moyens et de son statut sera très révélatrice. En effet, le Parlement a toutes les cartes en mains puisqu'il est le législatif. Il suffirait qu'il cesse ses exercices d'auto-castration, et les réformes qui s'imposent seraient adoptées. Le paradoxe est énorme: faites le tour des Parlements romands, et vous ne trouverez aucun député qui s'estime réellement satisfait de sa position. Mais la plupart préfèrent régulièrement se plaindre plutôt que de voter les solutions qui sont à portée de mains. Ce n'est pas ainsi qu'on peut prétendre représenter le citoyen! Tout le problème est là... ■